

Décision n°2013.0056/MSP du 16 mai 2013 du collège de la Haute Autorité de Santé adoptant le guide intitulé « Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments » intégrant une adaptation au secteur de l'Hospitalisation A Domicile (HAD)

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 16 mai 2013,

Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Vu la saisine du ministère de la santé du 8 juin 2009 demandant l'adaptation au contexte français des outils d'autoévaluation et d'amélioration de la sécurité d'administration des médicaments sur la base des travaux internationaux, notamment pour les médicaments de niveau d'alerte élevé sur la base du bilan des déclarations des erreurs médicamenteuses (EM) du guichet des EM de l'AFSSAPS et des déclarations de pharmacovigilance,

Vu le guide intitulé « Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments », adopté par le Collège le 13 juillet 2011,

Vu la convention de partenariat signée entre la Haute Autorité de santé et la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile, signée le 11 juillet 2012.

Décide :

Article 1^{er}

Le guide intitulé « Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments » intégrant une adaptation au secteur de l'Hospitalisation A Domicile (HAD), ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 16 mai 2013

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
Signé